



## Appel à projets 2022 financés par la Fédération des Recherches en Environnement

Cette année encore, nous sommes en mesure de financer des projets de moyenne envergure (30 k€ maximum) grâce à une dotation exceptionnelle de 107 k€ de l'INEE dans le cadre du CPER. Cet appel à projets est donc **double**. D'une part l'appel à projets « classique » ciblé sur des petits projets (5 k€ maximum) avec les critères habituels plus un critère sur l'utilisation de plates-formes ou de sites communs. D'autre part un appel exceptionnel à projets de moyenne envergure ciblé sur les objectifs prioritaires de la FRE tels que nous les avons présentés dans le projet 2021-2025. *Cet appel à projets exceptionnel peut aussi permettre de (co)financer des équipements, dans la mesure où ces équipements peuvent être utiles à plusieurs laboratoires de notre communauté.* Pour aider le travail des évaluateurs, nous vous conseillons fortement de suivre les consignes de rédaction, en particulier de ne pas dépasser le nombre de pages indiqué.

### 1- Appel à projets « classique »

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des **actions de recherche pluridisciplinaires relevant d'une des thématiques de la FRE** :

- 1- Processus physico-chimiques dans l'atmosphère en lien avec la biodiversité microbienne : sources, transport et effet sur les cycles biogéochimiques et la pollution
- 2- Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres
- 3- Devenir, impact et procédés innovants de remédiation de polluants émergents: Effet croisé de la multi-contamination phytosanitaires – (micro/nano)-plastiques
- 4- Adaptation des céréales, des arbres et des plantes prairiales au changement climatique et à une agriculture durable : de l'idéotype à la variété cultivée
- 5- Intégrer durablement les systèmes d'élevage dans leur territoire
- 6- Capteurs, acquisition de données et réseaux de capteurs sans fil en milieu fortement contraint

Les projets déposés peuvent soutenir des actions en cours (accompagnement d'un moyen humain, de l'acquisition d'un équipement, co-financement d'un projet en cours de demande ou déjà débuté, ...) ou des actions nouvelles (innovation méthodologique, ingénierie, prise de risque sur une entrée scientifique).

La durée maximale du projet est d'une année. Le montant maximal alloué au projet sera de **5000€ H.T.** Il est vivement recommandé de dépenser les sommes allouées avant le 30/10/2022.

#### Eligibilité et critères d'évaluation :

-Tous les partenaires du projet doivent être membres de la FRE.

- Les projets devront être validés par le ou les Directeurs d'Unité.
- Le critère d'évaluation principal repose sur la pluridisciplinarité (i.e. la diversité des approches utilisées et la combinaison de disciplines différentes et non le nombre d'unités impliquées).
- Les projets pluri-unités seront prioritaires.
- L'utilisation des plates-formes / sites d'observation instrumentés communs sera un plus

Le projet devra être présenté en **2 pages maximum** (police Calibri 12, marges normales) **pour les points 1 à 4 :**

- 1) Résumé scientifique de la proposition
- 2) Contexte, cadre de la demande
- 3) Partenaires associés à la demande
- 4) Détail de l'aide demandée
- 5) En annexe. Les devis actualisés pour les équipements souhaités. *N.B. Equipement = montant unitaire supérieur à 800 € HT*

## 2- Appel à projets « exceptionnel »

L'objectif de cet appel à projets, financé par une subvention CNRS exceptionnelle, est de soutenir des **actions de recherche dans le cadre des objectifs prioritaires de la FRE** pour le contrat 2021-2026 qui sont de :

- Renforcer l'interdisciplinarité
- Renforcer les liens entre agro-systèmes et systèmes naturels
- Renforcer les approches en Sciences Humaines et Sociales

Les projets déposés peuvent être des demandes d'équipement, soutenir des actions en cours (accompagnement d'un moyen humain, co-financement d'un projet en cours de demande ou déjà débuté, ...) ou des actions nouvelles mais doivent être exclusivement ciblés sur de l'équipement, du fonctionnement ou des missions (les gratifications de stage et les CDD sont exclus).

Les sommes allouées devront impérativement être **dépensées dans l'année calendaire (pas de report possible sur 2023)**. Le montant maximal alloué au projet sera de **30 000€ H.T.** Il est vivement recommandé de dépenser les sommes allouées avant le 30/10/2022.

### Eligibilité et critères d'évaluation :

- Le projet devra inclure plusieurs unités **dont au moins une unité CNRS**. Au moins deux partenaires du projet doivent être membres de la FRE.
- Les projets devront être validés par les Directeurs d'Unité.
- Le critère d'évaluation principal repose sur la pluridisciplinarité (i.e. la diversité des approches utilisées et la combinaison de disciplines différentes et non le nombre d'unités impliquées), en ciblant de préférence les liens entre agro-systèmes et systèmes naturels ou les approches en Sciences Humaines et Sociales.
- Inclure un volet de modélisation dans le projet sera un plus.
- L'utilisation des plates-formes / sites d'observation instrumentés communs sera un plus

Le projet devra être présenté en **3 pages maximum** (police Calibri 12, marges normales) **pour les points 1 à 4 :**

- 1) Résumé scientifique de la proposition

- 2) Contexte, cadre de la demande (en explicitant bien l'aspect interdisciplinaire)
- 3) Partenaires associés à la demande
- 4) Détail de l'aide demandée et calendrier des dépenses
- 5) En annexe. Les devis actualisés pour les équipements souhaités. *N.B. Equipement = montant unitaire supérieur à 800 € HT*

**Tous les projets sont à retourner pour le 28 janvier 2022 au plus tard aux 3 adresses suivantes** : irene.TILL@uca.fr, Delphine.LATOUR@uca.fr, Laurent.DEGUILLAUME@uca.fr  
La réponse sera donnée fin février.

Il sera demandé un retour sur l'utilisation des fonds et sur les résultats du projet à l'automne 2023.



## Formulaire de réponse AAP FRE 2022

à retourner pour le 28 janvier 2022

AAP Classique   
(5 k€ max / 2 pages)

AAP Exceptionnel   
(30 k€ max / 3 pages)

**Titre du projet :**

**Porteur :**

- 1) Résumé scientifique de la proposition :
- 2) Contexte, cadre de la demande, pluridisciplinarité :
- 3) Partenaires associés à la demande :
- 4) Détail de l'aide demandée (et calendrier pour AAP exceptionnel) :
- 5) En annexe. Les devis actualisés pour les équipements souhaités. *N.B. Equipement = montant unitaire supérieur à 800 € HT*